

# COMPTE-RENDU

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE EXTRAORDINAIRE DU 11 DECEMBRE 2012

Nombre de membres afférents au conseil Municipal : 11

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de membres qui assistent à la séance : 7

Le onze décembre deux mil douze à 20 h 30, les membres du conseil Municipal de la commune de LYS ST GEORGES se sont réunis sous la présidence de Monsieur MARTERER Gérald, Maire, dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée le 07 décembre 2012.

Présents : MARTERER Gérald, DESSOUBRAIS Jean-Luc, JAMET André, BALLEREAU Pascal, GEORGES Liliane, VIAUD Jean-Louis, BALLEREAU Véronique.

Absents excusés : DURIS Ludovic, ROBERT Nicole, BRE Cécile, AUGENDRE Michel

Secrétaire de séance : DESSOUBRAIS Jean-Luc

### **2012-27 : Acquisition d'un terrain**

Le Maire donne connaissance au Conseil Municipal qu'un terrain situé dans le bourg de LYS-SAINTE-GEORGES est en vente à l'étude de Maître JACQUET à NEUVY-ST-SEPULCHRE.

Ce terrain cadastré section B n°430 d'une contenance de 2681 m<sup>2</sup> est situé dans la zone ZAD de la commune. Un certificat d'urbanisme demandé par Maître JACQUET en date du 21 janvier 2009 fait apparaître le caractère inconstructible du terrain.

Le service des domaines a estimé ce bien dans une fourchette entre 1700 € et 1870 €. Il est en vente au prix de 1700 €.

En vue de la constitution d'une réserve foncière, le Maire propose l'achat de ce terrain.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide :

- *D'acquérir ce terrain au prix de 1700 €*
- *Autorise Monsieur le Maire à régler le montant de l'acquisition et de signer tous les actes y afférents, sachant que les frais de notaire seront à la charge de la commune*
- *Précise que la somme est inscrite au budget principal 2012 de la commune, section dépenses investissement, compte 2111.*

### **2012-28 : Décision modificative**

Monsieur le Maire explique que la chaudière fuel du logement de l'école nécessite d'importantes réparations qui ne sont pas envisageables sur un appareil qui date de 1976. Il propose de la remplacer et présente un devis de la SARL J.D d'un montant de 9 436.95 € TTC.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré décident :

- De changer la chaudière fuel du logement de l'école
- Acceptent le devis de la SARL J.D
- Décident de modifier le budget 2012 comme suit afin de faire l'acquisition de la nouvelle chaudière

Intitulé	Diminution sur crédits déjà alloués			Augmentation des crédits		
	Compte	Opé.	Montant	Compte	Opé.	Montant
Installations générales, agencements				<b>2135</b>	H.O	10 000.00
Matériel et outillage de voirie	<b>2157</b>	H.O	10 000.00			
Investissement dépenses			10 000.00			10 000.00
		Solde	0.00			

### **2012- 29 : Contrat d'entretien sur installation de chauffage**

Le Maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de la proposition de contrat d'entretien de l'installation de chauffage géothermique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de souscrire un contrat de maintenance, pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction, pour une vérification annuelle de l'installation de chauffage géothermique pour un montant annuel de 300.00 € TTC, réactualisable en proportion de l'évolution du coût de la main-d'œuvre et des frais de déplacement.
- Opte pour une révision au mois de septembre
- Autorise le Maire à signer les contrats à intervenir, ainsi que les pièces en résultant.

### **Questions diverses :**

- Le Conseil Municipal décide de verser une subvention de 115.00 € par élève à l'école Jean Guillebeau de NEUVY ST SEPULCHRE pour le séjour au Lioran du 04 au 06 février 2013. Une élève de la commune est concernée.